

AUDIT FINAL

**PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES
MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)**

**GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ
DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE MARINE
PROTEGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)**

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023

AUDIT FINAL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)

GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lettre d'Accompagnement et Résumé	
Description du Programme	1 – 3
Objectifs et Étendue de l'Audit	3 – 6
Résultats de l'Audit et suivi des recommandations de l'exercice antérieur	7
États Financiers	
Rapport des Auditeurs Indépendants sur les États Financiers	8 – 10
États des Fonds Reçus et des Décaissements Effectuées	11
États des Investissements Cumulés	12
Notes afférentes aux États Financiers	13 – 21
Annexe I – État des Soldes Budgétaires	
Annexe II – Réconciliation des Registres Comptables avec l'« OPS »	
Annexe III – Matériels et Équipements	
Annexe IV – Tableau des Engagements	
Structure de Contrôle Interne	
Rapport des Auditeurs Indépendants	22 – 23
Suivi des Recommandations de l'Exercice Antérieur	24 – 25
Lettre de Représentation de l'UGP/DAMP	

AUDIT FINAL

**PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES
MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)**

**GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ
DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE MARINE
PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)**

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023

Le 21 mars 2023

Monsieur Péguy Jacques
Coordonnateur
Direction de l'Aire Marine Protégée (DAMP) Aquin/Saint Louis du Sud
Ministère de l'Environnement/UGP-DAMP

Monsieur le Coordonnateur,

Ce rapport présente les résultats de notre audit des états financiers du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036) géré par le Ministère de l'Environnement (MDE) à travers l'Unité de Gestion de Programme (UGP) et la Direction de l'Aire Marine Protégée Aquin/Saint Louis du Sud (DAMP) et financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre de l'Accord de Don GEF - GRT/FM/16314-HA, qui sont composés de: l'État des Fonds Reçus et Décaissements Effectués pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023, de l'État des Investissements Cumulés au 28 février 2023, ainsi que d'un résumé des principales conventions comptables et tous autres renseignements explicatifs du programme. La Direction de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud est responsable de ces états financiers.

I. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme de Gestion de l'Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées (AMPs) Aquin/Saint-Louis du Sud d'Haïti, GIHB /GEF ID 9803 /HA-G-1036, a été élaboré en application de la politique du Ministère de l'Environnement axée sur la conservation et la gestion effective des aires marines protégées du Sud d'Haïti conformément à l'Accord de Financement Non Remboursable GRT/FM-16314-HA signé, le 11 janvier 2018, entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement.

L'objectif de ce Programme est de contribuer à la conservation et la gestion efficace des aires marines Protégées d'Aquin et de Saint-Louis du Sud, à travers deux composantes :

Composante 1 : Mise en œuvre, en mobilisant les communautés locales, du programme de gestion et de régulation de la pêche dans les AMPs, prévu dans le plan de gestion des AMPs ;

Composante 2 : Contribution aux objectifs nationaux d'atténuation du changement climatique en participant à l'augmentation de la capacité de stockage de CO2 grâce à la préservation et à la restauration des mangroves, des herbiers marins et des coraux.

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement, au travers de l'Unité de Gestion de la Direction de l'Aire Marine Protégée Aquin/Saint Louis du sud (DAMP), sous la supervision de l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP).

Ce projet est financé avec les Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (accord de don GRT/FM-16314-HA et d'un Financement Non Remboursable 3383/GR-HA-1 de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre du Programme Tourisme Côtier Durable. (PTCD /RIAT SUD) dont la gestion fiduciaire est assurée par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Economie et des Finances. Aussi le projet bénéficie d'une contribution en nature du Ministère de l'Environnement

MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le coût estimatif du Programme financé par les Fonds BID/GEF est de \$ 1, 926 484 selon la répartition suivante par catégorie d'investissement et par sources de financement ventilée sur la période d'exécution du projet qui va de mai 2019 au 11 juillet 2021:

Catégorie d'investissement	Libellé	GEF/BID	Local	Total
Catégorie 1	Intégration de la Gestion durable des ressources des AMPs dans le secteur de la pêche	574,506	-	574,506
Catégorie 2	Augmentation de la capacité de stockage de CO2 des écosystèmes	833,190	-	833,190
Catégorie 3	Gestion du Projet et Suivi & Évaluation	418,788	100,000	518,788
Total		1,826,484	100,000	1,926,484

En date du 8 octobre 2021, la BID avait approuvé une première demande d'extension, sans modification de coût, pour prolonger la réalisation des activités du programme au 25 août 2022.

Une deuxième demande d'extension de la durée du Programme a été soumise à la BID pour prolonger la réalisation des activités au 25 novembre 2022. Cette demande a été approuvée en date du 16 août 2022 avec mention qu'aucun engagement ne doit être pris au de-là du 25 août 2022, sauf en cas de non objection expresse de la BID.

II. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE L'AUDIT

Notre mandat consistait à réaliser l'audit des états financiers du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036) géré par le Ministère de l'Environnement (MDE) à travers l'Unité de Gestion de Programme (UGP) et la Direction de l'Aire Marine Protégée Aquin/Saint Louis du Sud (DAMP) et financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre de l'Accord de Don GEF - GRT/FM/16314-HA, afin d'exprimer une opinion professionnelle sur l'État de Trésorerie des Fonds Reçus et Décaissements Effectués pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023 et l'État des Investissements Cumulés au 28 février 2023.

L'audit a été effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit (NIA) et aux Directives pour la préparation des rapports financiers et des Audits Externes des Opérations Financées par la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Ces normes exigent : (i) que l'audit soit planifié et réalisé pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs importantes; (ii) un examen, sur des bases sélectives, des preuves qui appuient les chiffres et les données contenues dans les états financiers ; (iii) une évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Les objectifs spécifiques de l'audit étaient les suivants :

- A. Exprimer une opinion sur l'État des Fonds Reçus et Décaissements Effectués pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023 et l'État des Investissements Cumulés au 28 février 2023 du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036) géré par le Ministère de l'Environnement (MDE) à travers l'Unité de Gestion de Programme (UGP) et la Direction de l'Aire Marine Protégée Aquin/Saint Louis du Sud (DAMP) et financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre de l'Accord de Don GEF - GRT/FM/16314-HA, et déterminer si les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, les transactions effectuées sur ces fonds, conformément aux dispositions de l'Accord de Don et aux principes comptables applicables.

- B. Analyser et évaluer le système de contrôle interne afin de bien comprendre les politiques et procédures de contrôle pour déterminer si ces politiques et procédures sont appropriées et ont été appliquées. Cette évaluation comprend, entre autres, les aspects suivants : (i) la capacité institutionnelle de l'organisme concernant les ressources humaines, matérielles et du système d'information ; et (ii) le système comptable utilisé, et (iii) les politiques et procédures permettant à l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud d'enregistrer, traiter, résumer et publier des données financières conformes aux informations publiées dans chaque compte des états financiers.
- C. Identifier les déficiences spécifiques et les zones de faiblesses dans les systèmes et contrôles, puis formuler des recommandations pour leur amélioration.
- D. Effectuer des sondages afin de déterminer si l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud a respecté, à tous égards importants, les termes de l'Accord de Don et les lois et règlements applicables, incluant les clauses de nature financière et comptable. Les cas importants de non-conformité et toutes les indications d'actes illégaux identifiés devront être reportés.
- E. Effectuer le suivi des recommandations de l'audit antérieur.

PROCÉDÉS D'AUDIT MIS EN OEUVRE

Nous énumérons ci-après certains des procédés d'audit que nous avons mis en œuvre pour vérifier si les fonds décaissés ont été correctement comptabilisés et utilisés, conformément aux termes et objectifs fixés dans l'Accord de financement ainsi qu'aux Lois et Règlements applicables :

Systeme et registres comptables

- Nous avons évalué la capacité du système comptable à produire des informations opérationnelles, financières et comptables et à se conformer aux exigences de la Banque et à présenter les rapports financiers par source de fonds et par catégorie budgétaire.
- Nous nous sommes assurés que tous les justificatifs nécessaires, registres et comptes sont maintenus pour toutes les activités et dépenses du Programme et que les paiements ont été enregistrés en temps opportun dans la comptabilité du Programme.
- Nous nous sommes assurés que le système d'archivage comptable du Programme est adéquat et permet une localisation efficace de la documentation relative aux paiements.

Rentrées de fonds/Encaissements

- Nous avons confirmé le total des financements décaissés par la BID pour toute la durée du projet terminé au 28 février 2023.

- Nous avons concilié les valeurs confirmées avec les registres comptables de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud et nous avons réconcilié le total des financements décaissés avec les mouvements de fonds retracés aux comptes désignés du Programme.
- Nous avons confirmé avec la Banque Nationale de Crédit (BNC) les soldes des comptes de banque du programme au 28 février 2023.

Dépenses de Programme/Décaissements

Nous avons mis en œuvre des procédures spécifiques pour la sélection de l'échantillon des transactions choisies. La méthode d'échantillonnage est non statistique et les paramètres utilisés sont la taille de la population, le seuil de signification et le niveau d'erreur acceptable. La base de référence utilisée dans le calcul du seuil de signification est le total des dépenses encourues. Pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023, les dépenses s'élèvent à un montant de \$ 607,032. Nous avons déterminé un seuil de signification de \$ 12,141 et un niveau d'erreur acceptable de \$ 7,284.

Afin de réduire les risques d'échantillonnage, nous avons utilisé un échantillon stratifié de la manière suivante: (i) les éléments de grande valeur par rapport au seuil de signification et les éléments importants, selon des critères qualitatifs, ont été pris isolément et examinés à 100% ; ces transactions sont au nombre de 11 et totalisent un montant de \$ 267,206 (ii) le nombre de transactions testées sur la population restante a été limité à quinze (24) pour un montant de \$ 65,889, conformément à notre manuel de procédure d'audit.

Ainsi la population des dépenses testées est de \$ 333,095, soit 55% de la population totale.

- nous avons vérifié que les paiements sont enregistrés dans la comptabilité du programme et les registres financiers, selon les autorisations appropriées, sur la base de documents justificatifs adéquats, par catégorie d'investissement correspondant au budget de l'accord de don;
- nous avons vérifié que la documentation d'appui relative aux paiements effectués est fiable et adéquate pour supporter les montants relatifs aux investissements ou dépenses de Programme; et qu'elle est maintenue de manière appropriée dans les dossiers du programme;
- nous nous sommes assurés que les procédures d'achat utilisées sont conformes à de bonnes pratiques commerciales – qu'elles soient compétitives ou non – que des prix raisonnables ont été obtenus, et que des contrôles efficaces ont été mis en place pour garantir la qualité et les quantités reçues;
- nous nous sommes assurés que les biens et travaux acquis dans le cadre du Programme sont adéquatement sauvegardés et qu'un système d'inventaire des biens est en place et régulièrement mis à jour. Pour les contrôles d'utilisation finale nous avons effectué des visites de sites pour nous assurer de l'existence des biens et /ou de leur utilisation;

- nous nous sommes assurés que les paiements déjà déterminés inéligibles par la Banque n'ont pas été imputés au financement de la BID et n'ont pas été justifiés comme dépenses de programme.

Passation de marchés

- Nous avons vérifié l'efficacité des contrôles dans le processus de passation de marchés et de paiement de biens et services (100%) durant la période. La révision du processus de passation de marchés couvre les étapes suivantes : lancement du marché, publication, analyse, attribution, négociation, signature du contrat, demande de Non Objection, exécution et paiement.
- Nous nous sommes assurés que les biens et services financés ont été acquis, en conformité avec les Politiques et Procédures de Passation de Marchés de la Banque ou autres Procédures acceptables pour la Banque Interaméricaine de Développement (BID).
- Nous avons vérifié que pour tous les paiements effectués, les contrats respectifs étaient prévus au Plan de Passation de Marchés (PPM) et que les paiements prévus au contrat signé ont été réalisés conformément aux dispositions prévues à cet effet.
- Nous nous sommes assurés que le dossier de passation de marchés relatif à un paiement contient la documentation requise qui correspond au type de passation de marchés, conformément aux Politiques de Passation de Marchés de la BID et que l'archivage des dossiers est ordonné et permet une localisation efficace de la documentation relative au processus.

Généralités

- Nous avons discuté avec les personnes ressources impliquées dans la gestion du Programme afin d'acquérir des connaissances sur les aspects techniques et opérationnels importants.
- Nous avons évalué le système de contrôle budgétaire du Programme et effectué une comparaison des dépenses avec les affectations budgétaires indiquées dans l'Accord de don.
- Nous avons évalué les procédés utilisés aux fins de la préparation des demandes de justification de fonds qui sont présentées à la BID et déterminer si ces procédés donnent lieu à des requêtes de décaissements précises, appropriées et présentées en temps opportun.
- Nous avons révisé les éléments constituant le solde des avances en attente de justification, y compris les montants présentés au niveau des réconciliations des comptes bancaires et les dépenses effectuées non encore soumises à la BID.

III. RÉSULTATS DE L'AUDIT

États des Fonds Reçus et Décaissements Effectués et des Investissements Cumulés

À notre avis, les états financiers du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036) géré par le Ministère de l'Environnement (MDE) à travers l'Unité de Gestion de Programme (UGP) et la Direction de l'Aire Marine Protégée Aquin/Saint Louis du Sud (DAMP) et financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre de l'Accord de Don GEF - GRT/FM/16314-HA, présentent fidèlement, à tous égards importants les Fonds Reçus et Décaissements effectués pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023, ainsi que les Investissements Cumulés au 28 février 2023, conformément aux dispositions de l'Accord de Don et aux principales conventions comptables décrites à la note 2.

Structure de Contrôle Interne

Nous avons analysé et évalué le système de contrôle interne de la Direction de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud dans le cadre de la gestion du Programme GIHB/HA-G-1036 afin d'apprécier les risques de non contrôle et de déterminer les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers du Programme pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023 et non sur le contrôle interne.

Notre évaluation du contrôle interne de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud n'a pas révélé de lacunes, qui à notre avis, pourraient constituer une faiblesse pouvant empêcher la Direction de l'Unité d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter les données financières conformément aux assertions de la Direction figurant aux états financiers.

Nous n'avons relevé aucune situation qui supposerait une non-conformité avec les dispositions financières de l'Accord de don GEF - GRT/FM/16314-HA de la Banque Interaméricaine de Développement, pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023.

Suivi des recommandations de l'exercice antérieur

L'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud a pris les mesures correctives nécessaires suite aux recommandations faites au précédent rapport d'audit. Le suivi de l'état de la mise en œuvre de ces recommandations est présenté dans la section pertinente de ce rapport.

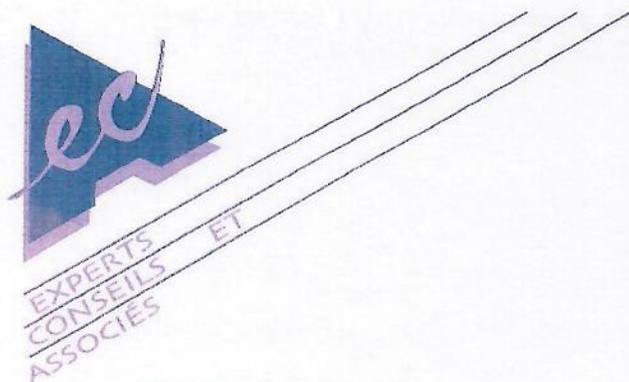
Commentaires de la Direction

Cette section n'est pas applicable car l'audit n'a pas révélé de lacunes importantes qui méritent d'être rapportées conformément aux Normes Internationales d'Audit.

Experts Conseils et Associés

Experts Conseils et Associés
Comptables Agréés
16, route du Canapé-Vert, Juvénat
Pétion-Ville, Haïti





AUDIT FINAL

**PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES
MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)**

**GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ
DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE MARINE
PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)**

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

ÉTATS FINANCIERS

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Monsieur Péguy Jacques
Coordonnateur
Direction de l'Aire Marine Protégée (DAMP) Aquin/Saint Louis du Sud
Ministère de l'Environnement/UGP-DAMP
En ses bureaux
Aquin, Haïti

Monsieur le Coordonnateur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036, géré par le Ministère de l'Environnement (MDE) à travers l'Unité de Gestion de Programme (UGP) et la Direction de l'Aire Marine Protégée Aquin/Saint Louis du Sud (DAMP) et financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre de l'Accord de Don GEF - GRT/FM/16314-HA, qui sont composés de: l'État des Fonds Reçus et Décaissements Effectués pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023 et de l'État des Investissements Cumulés au 28 février 2023, ainsi qu'un résumé des règlements comptables importants et tous autres renseignements explicatifs du Projet.

À notre avis, les états financiers ci-joints du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036) présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état des fonds reçus et décaissements effectués pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023 ainsi que les investissements cumulés au 28 février 2023, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées au paragraphe 15 de l'Accord de Don conclu entre le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), représentant du Ministère de l'environnement (MDE), et la Banque Interaméricaine de Développement (BID), au Manuel destiné à la préparation des rapports financiers et à la gestion de l'audit externe des opérations financées par la BID et à la note 2.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (NIA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036), conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations sur le référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036), de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans l'Accord de Don susmentionné. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'Unité de Gestion du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036) et à la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que l'Unité de Gestion du Programme Gestion Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées Aquin/Saint-Louis du Sud (GIHB)/HA-G-1036) et la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Cependant ce document peut devenir un document public, sa distribution ne sera pas limitée. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud est responsable de la préparation des états financiers conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'Accord de Don GEF - GRT/FM/16314-HA, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Programme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'institution ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Programme.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes NIA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Experts Conseils et Associés

Experts Conseils et Associés
Comptables Agréés
16, Route du Canapé-Vert, Juvénat
Pétion-Ville, Haïti, le 21 mars 2023



AUDIT FINAL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES
AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION DE PROGRAMME
(UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

ÉTATS DES FONDS REÇUS ET DES DÉCAISSEMENTS EFFECTUÉS

Pour la période allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023

(Exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique)

	Notes	Au 30 septembre 2022	allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023	Au 28 février 2023
Fonds Reçus				
Avances de fonds	(Note 5)	\$ 1,826,484	\$ -	\$ 1,826,484
Total des Fonds Reçus		<u>\$ 1,826,484</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 1,826,484</u>
Décaissements Effectués				
Justification des fonds avancés au début	(Note 6)	\$ 1,145,178	\$ 472,703	\$ 1,617,881
Dépenses effectuées non encore soumises	(Note 7)	139	7,157	7,296
Dépenses soumises non encore traitées	(Note 8)	-	127,172	127,172
Total des Décaissements Effectués		<u>\$ 1,145,317</u>	<u>\$ 607,032</u>	<u>\$ 1,752,349</u>
Excédent des fonds reçus sur les décaissements effectués (décaissements effectués sur les fonds reçus)		\$ 681,167	\$ (607,032)	\$ 74,135
Encaisse au début		-	681,970	-
Redressement de conversion de devises	(Notes 2 et 10)	803	(49)	754
Encaisse à la fin	(Notes 3 et 4)	<u>\$ 681,970</u>	<u>\$ 74,889</u>	<u>\$ 74,889</u>

Michelord Louis-Jean
Responsable Comptable, MDE/UGP-DAMP



Péguy Jacques
Coodonnateur, MDE/UGP-DAMP

AUDIT FINAL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS
DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)

GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET LA
DIRECTION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

ÉTATS DES INVESTISSEMENTS CUMULÉS

Au 28 février 2023

(Exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique)

Composantes et Catégories d'Investissements	INVESTISSEMENTS Au 30 septembre 2022	INVESTISSEMENTS de la période allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023	INVESTISSEMENTS CUMULÉS Au 28 février 2023
1. Gestion pêche	\$ 320,877	\$ 305,385	\$ 626,262
2. Gestion mangroves	512,518	195,229	707,747
3. Gestion projet	311,922	106,418	418,340
	\$ 1,145,317	\$ 607,032	\$ 1,752,349

Michelord Louis-Jean
Responsable Comptable, MDE/UGP-DAMP

Péguy Jacques
Coordonnateur, MDE/UGP-DAMP

Les notes font partie intégrante des états financiers.



AUDIT FINAL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)

GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID) ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

ÉTATS FINANCIERS

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme de Gestion de l'Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées (AMPs) Aquin/Saint-Louis du Sud d'Haïti, GIBH /GEF ID 9803 /HA-G-1036, a été élaboré en application de la politique du Ministère de l'Environnement axée sur la conservation et la gestion effective des aires marines protégées du Sud d'Haïti conformément à l'Accord de Financement Non Remboursable GRT/FM-16314-HA signé, le 11 janvier 2018, entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement.

L'objectif de ce Programme est de contribuer à la conservation et la gestion efficace des aires marines Protégées d'Aquin et de Saint-Louis du Sud, à travers deux composantes :

Composante 1 : Mise en œuvre, en mobilisant les communautés locales, du programme de gestion et de régulation de la pêche dans les AMPs, prévu dans le plan de gestion des AMPs ;

Composante 2 : Contribution aux objectifs nationaux d'atténuation du changement climatique en participant à l'augmentation de la capacité de stockage de CO2 grâce à la préservation et à la restauration des mangroves, des herbiers marins et des coraux.

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement, au travers de l'Unité de Gestion de la Direction de l' Aire Marine Protégée Aquin/Saint Louis du sud (DAMP), sous la supervision de l' Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP).

Ce projet est financé avec les Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (accord de don GRT/FM-16314-HA et d'un Financement Non Remboursable 3383/GR-HA-1 de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre du Programme Tourisme Côtier Durable (PTCD /RIAT SUD) dont la gestion fiduciaire est assurée par l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud du Ministère de l'Economie et des Finances. Aussi le projet bénéficie d'une contribution en nature du Ministère de l'Environnement

MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le coût estimatif du Programme financé par les Fonds BID/GEF est de \$1, 926 484 selon la répartition suivante par catégorie d'investissement et par sources de financement ventilée sur la période d'exécution du projet qui va de mai 2019 au 11 juillet 2021:

Catégorie d'investissement	Libellé	GEF/BID	Local	Total
Catégorie 1	Intégration de la Gestion durable des ressources des AMPs dans le secteur de la pêche	574,506	-	574,506
Catégorie 2	Augmentation de la capacité de stockage de CO2 des écosystèmes	833,190	-	833,190
Catégorie 3	Gestion du Projet et Suvi & Évaluation	418,788	100,000	518,788
Total		<u>1,826,484</u>	<u>100,000</u>	<u>1,926,484</u>

En date du 8 octobre 2021, la BID avait approuvé une première demande d'extension, sans modification de coût, pour prolonger la réalisation des activités du programme au 25 août 2022.

Une deuxième demande d'extension de la durée du Programme a été soumise à la BID pour prolonger la réalisation des activités au 25 novembre 2022. Cette demande a été approuvée en date du 16 août 2022 avec mention qu'aucun engagement ne doit être pris au de-là du 25 août 2022, sauf en cas de non objection expresse de la BID.

2. Principales Conventions Comptables

De l'avis de l'Unité de Gestion de Programme (UGP) et la Direction de l' Aire Marine Protégée (DAMP) Aquin/Saint Louis du Sud du MDE, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après :

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés sur une base de comptabilité de caisse conformément aux dispositions de l'Accord de Don et aux directives de la Banque Interaméricaine de Développement pour la présentation des états financiers. La comptabilité de caisse tient compte des transactions et opérations uniquement lorsque les fonds (et/ou l'équivalent des fonds) ont été reçus ou décaissés par l'entité, et non pas lorsqu'ils donnent lieu, augmentent ou créent des droits ou des obligations alors qu'aucun mouvement de fonds n'a eu lieu.

Financements

Les financements présentés aux états financiers sont constitués des décaissements sur compte (dénommés avances de fonds) et des paiements directs aux fournisseurs, effectués par la BID.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels représentent les balances dues sur les contrats d'acquisition de biens et services. Ils sont présentés à titre d'information.

Monnaies

Les livres sont tenus en dollars américains et les états financiers sont présentés dans la même monnaie. Les paiements en gourdes sont convertis à leur valeur équivalente en dollars américains, selon le taux de change communiqué par la Banque de la République d'Haïti (BRH) aux différentes dates de transactions, qui a varié de HTG119 à HTG 149 pour un dollar américain durant la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023.

Le solde de l'encaisse en Gourdes au 28 février 2023 a été réévalué au taux de change de la Banque de la République d'Haïti, en vigueur au 28 février 2023, soit HTG 149.7837 pour un (1) dollar américain.

Les redressements résultant de cette conversion sont présentés séparément à titre de composante de l'encaisse.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes applicables au Programme de Gestion de l'Interface Homme Biodiversité dans les Aires Marines Protégées (AMPs) Aquin/Saint-Louis du Sud d'Haïti, GIBH /GEF ID 9803 /HA-G-1036, exécuté par l'UGP-DAMP du Ministère de l'Environnement (MDE), sont constitués du reversement des taxes et impôts prélevés à la source sur les employés, sur les contrats de services signés avec les consultants locaux et/ou internationaux.

3. Encaisse

Les soldes de l'encaisse aux 28 février 2023 et 30 septembre 2022 sont ainsi composés :

	<u>Au 28 février 2023</u>	<u>Au 30 septembre 2022</u>
BNC Gourdes	\$ 5,653	\$ 75,432
BNC Dollars	<u>69,236</u>	<u>606,538</u>
	<u>\$ 74,889</u>	<u>\$ 681,970</u>

4. Réconciliation des mouvements sur les comptes désignés au 28 février 2023

Au 28 février 2023, la réconciliation des mouvements sur les comptes désignés se présente comme suit :

	<u>Au 28 février 2023</u>
Solde de l'encaisse au début	\$ 681,970
Avance de fonds	<u>-</u>
Total de fonds disponibles	<u>681,970</u>
Montants décaissés durant la période	<u>(607,032)</u>
Excédent des montants reçus sur les montants décaissés	74,938
Redressement de conversion de devises (Note 10)	<u>(49)</u>
Encaisse au 28 février 2023	<u>\$ 74,889</u>

5. Financements BID

Au 28 février 2023, les contributions versées par la BID selon l'Accord de Financement Non Remboursable No. GRT/FM-16314-HA totalisent un montant de \$ 1, 826,484 des États-Unis d'Amérique, qui se répartit comme suit :

	<u>Au 30 septembre 2022</u>	<u>Pour la période allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023</u>	<u>Au 28 février 2023</u>
Avances de fonds	\$ 1,826,484	\$ -	\$ 1,826,484
	<u>\$ 1,826,484</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 1,826,484</u>

Ainsi, au 28 février 2023, les contributions de la BID dans le cadre de l'Accord de Don GRT/FM-16314-HA représentent 100% du montant prévu de sa participation au programme. Le gouvernement d'Haïti (GOH) n'a rien contribué au 28 février 2023.

6. Justification des fonds avancés

Au 28 février 2023, les requêtes de justification suivantes ont été acceptées par la BID :

Pour la période allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

Requête No. 2 - Justification de fonds avancés	\$	7,345
Requête No. 3 - Justification de fonds avancés		9,061
Requête No. 4 - Justification de fonds avancés		17,774
Requête No. 5 - Justification de fonds avancés		49,186
Requête No. 7 - Justification de fonds avancés		11,831
Requête No. 8 - Justification de fonds avancés		1,064
Requête No. 9 - Justification de fonds avancés		28,378
Requête No. 10 - Justification de fonds avancés		33,145
Requête No. 11 - Justification de fonds avancés		11,251
Requête No. 12 - Justification de fonds avancés		59,298
Requête No. 13 - Justification de fonds avancés		54,047
Requête No. 14 - Justification de fonds avancés		59,336
Requête No. 16 - Justification de fonds avancés		6,452
Requête No. 17 - Justification de fonds avancés		72,375
Requête No. 18 - Justification de fonds avancés		27,185
		<hr/>
	\$	<u>447,728</u>

Pour la période allant du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022

Requête No. 19 - Justification de fonds avancés	\$	50,286
Requête No. 20 - Justification de fonds avancés		25,431
Requête No. 22 - Justification de fonds avancés		18,107
Requête No. 23 - Justification de fonds avancés		86,166
Requête No. 24 - Justification de fonds avancés		371,192
Requête No. 28 - Justification de fonds avancés		30,857
Requête No. 29 - Justification de fonds avancés		115,410
		<hr/>
	\$	<u>697,449</u>

Pour la période allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023

Requête No. 30 - Justification de fonds avancés	\$	134,633
Requête No. 31 - Justification de fonds avancés		274,901
Requête No. 32 - Justification de fonds avancés		<u>63,169</u>
	\$	<u>472,703</u>

Justification cumulée des fonds avancés au 28 février 2023 **\$ 1,617,880**

7. Dépenses effectuées non encore soumises

Au 30 septembre 2022 les dépenses effectuées non encore soumises totalisaient un montant de \$ 115,549. Ces dépenses ont été partiellement soumises à la requête de justification No 29 pour un montant total de \$ 115,410.

Parallèlement, durant la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023, des dépenses totalisant un montant de \$ 607,032 ont été encourues et des dépenses totalisant un montant de \$ 599,875 ont été soumises aux requêtes de justification Nos 30 à 34, ramenant ainsi les dépenses effectuées non encore soumises au 28 février 2023 à un montant de \$ 7,157 se présentant comme suit :

Dépenses effectuées non encore soumises au 30 septembre 2022		\$ 115,549
Dépenses soumises durant la période allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023:		
Requête 29 - Justification de fonds avancés		<u>(115,410)</u>
Solde des dépenses précédentes non encore soumises au 28 février 2023		139
Dépenses encourues durant la période allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023		607,032
Requête No. 30 - Justification de fonds avancés	(134,633)	
Requête No. 31 - Justification de fonds avancés	(274,901)	
Requête No. 32 - Justification de fonds avancés	(63,169)	
Requête No. 33 - Justification de fonds avancés non encore traitées (Note 8)	(33,790)	
Requête No. 36 - Justification de fonds avancés non encore traitées (Note 8)	<u>(93,382)</u>	<u>(599,875)</u>
Dépenses effectuées non encore soumises pour la période		<u>7,157</u>
Solde des dépenses effectuées non encore soumises au 28 février 2023		\$ <u>7,296</u> ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les dépenses effectuées non encore soumises au 28 février 2023 sont constituées approximativement du total des engagements à cette date.

8. Justification de fonds avancés non encore traitées par la BID

Les requêtes suivantes de justification sur le fonds GRT/FM-16314-HA soumises n'ont pas été traitées par la BID au 28 février 2023.

<u>Numéro de la Requête</u>	<u>Dates</u>	<u>Montant</u>
Requête No. 33 - Justification de fonds avancés	2/7/2023	\$ 33,790 ^(a)
Requête No. 36 - Justification de fonds avancés	3/7/2023	<u>93,382</u> ^(b)
		<u>\$ 127,172</u>

^(a) Ce montant a été inscrit subséquemment dans les registres de la BID le 9 février 2023 comme date de réception et le 9 mars 2023 comme date de validation ou de traitement.

^(b) Ce montant a été inscrit subséquemment dans les registres de la BID le 8 mars 2023 comme date de réception et le 15 mars 2023 comme date de validation ou de traitement.

9. Avances en attente de justification

Le solde des avances en attente de justification de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud sur le fonds GRT/FM-16314-HA est de \$ 208,603 au 28 février 2023 et s'établit comme suit :

Solde des avances à justifier au 30 septembre 2022		\$ 796,716
Avances de fonds décaissées au cours de la période		<u>-</u>
Fonds disponibles		<u>796,716</u>
Avances de fonds justifiées durant la période:		
Requête No. 29 - Justification de fonds avancés	(115,410)	
Requête No. 30 - Justification de fonds avancés	(134,633)	
Requête No. 31 - Justification de fonds avancés	(274,901)	
Requête No. 32 - Justification de fonds avancés	<u>(63,169)</u>	<u>(588,113)</u>
Solde des avances en attente de justification au 28 février 2023		<u>\$ 208,603</u>

Le solde de \$ 208,603 est ainsi constitué :

Banques (Note 3)	\$ 74,889
Dépenses effectuées non encore soumises (Note 7)	7,296
Requête No. 33 - Justification de fonds avancés non encore traitées (Note 8)	33,790
Requête No. 36 - Justification de fonds avancés non encore traitées (Note 8)	93,382
Redressement cumulé de conversion de devises (Note 10)	<u>(754)</u>
	<u>\$ 208,603</u>

10. Redressement cumulé de conversion de devises

Le redressement cumulé de conversion de devises se présente comme suit au 28 février 2023.

Redressement de conversion de devises au 30 septembre 2022	\$	803
Redressement de conversion de devises de la période		<u>(49)</u>
Redressement cumulé de conversion de devises au 28 février 2023	\$	<u>754</u>

Le redressement de conversion de devises de la période est ainsi constitué :

	Gourdes	Gourdes converties en Dollars U.S	Dollars U.S	Total U.S
Avance de fonds	HTG -	\$ -	\$ -	\$ -
Ventes de devises	60,335,072	458,070	(458,070)	-
Dépenses de la période	(68,548,342)	(527,800)	(79,232)	(607,032)
Solde de l'encaisse au début de la période	<u>8,878,649</u>	<u>75,432</u>	<u>606,538</u>	<u>681,970</u>
Total au 28 février 2023	<u>HTG 665,379</u>	<u>\$ 5,702</u>	<u>\$ 69,236</u>	<u>\$ 74,938</u>
Solde de l'encaisse (HTG) réévalué au 28 février 2023		<u>5,653</u>		<u>5,653</u>
Redressement de conversion de devises de la période		<u>\$ (49)</u>		<u>\$ (49)</u>

Le solde concilié du compte bancaire en Gourdes de HTG 665,379 a été réévalué au taux de fin de période du 28 février 2023 de la Banque de la République d'Haïti, qui était de HTG 149.7837 pour un (1) dollar américain. La différence de change résultant de ce processus s'élève à \$ 49.

11. État des Soldes Budgétaires

L'État des Soldes Budgétaires au 28 février 2023 est présenté à l'Annexe I.

12. Réconciliation par Catégories d'Investissement entre les Registres du Programme et l'OPS (Operational and Financial Executive Summary) de la BID

La réconciliation de l'OPS avec les registres comptables est présentée à l'Annexe II.

13. Matériels et équipements

Au 28 février 2023, le sommaire des matériels et équipements, totalisant un montant de \$ 7,916 est présenté à l'Annexe III.

14. Engagements contractuels

Au 28 février 2023, les engagements contractuels du Programme totalisent un montant de \$ 7,618. La liste y afférente est présentée à l'Annexe IV.

15. Évènements subséquents

En préparant les états financiers, la Direction de l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud a examiné tous les évènements connus qui ont pris place entre le 28 février 2023 et le 21 mars 2023, date à laquelle les états financiers et les notes complémentaires ont été émis.

À la clôture du Programme, les fonds non utilisés doivent être retournés à la BID. Ainsi, le montant à rembourser à la BID se présente comme suit :

Banques (Note 3)	\$	74,889
Dépenses effectuées non encore soumises (Note 7)		7,296
Requête No. 33 - Justification de fonds avancés non encore traitées (Note 8)		33,790
Requête No. 36 - Justification de fonds avancés non encore traitées (Note 8)		93,382
Redressement cumulé de conversion de devises (Note 10)		<u>(754)</u>
	\$	<u>208,603</u>

AUDIT FIANL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES
AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)

GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION DE PROGRAMME
(UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRES MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAIN DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

ÉTAT DES SOLDES BUDGÉTAIRES

Au 28 février 2023

(Exprimé en dollars des États-Unis d'Amérique)

Composantes d'Investissements	BUDGET	INVESTISSEMENTS CUMULÉS au 28 février 2023	SOLDES BUDGÉTAIRES au 28 février 2023
1. Gestion pêche	\$ 574,506	\$ 626,262	\$ (51,756) ⁽¹⁾
2. Gestion mangroves	833,190	707,747	125,443
3. Gestion projet	418,788	418,340	448
TOTAL	\$ 1,826,484	\$ 1,752,349	\$ 74,135

⁽¹⁾ Pour pallier à ce déficit budgétaire au 28 février 2023, l'UGP-DAMP Aquin/Saint Louis du Sud a, dans les requêtes subséquentes de justification de fonds, demandé une réallocation budgétaire sans coût additionnel.

AUDIT FINAL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD
(GIHB)/HA-G-1036)

GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET
LA DIRECTION DE L'AIRES MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

RÉCONCILIATION DE L'OPS DE LA BID AVEC LES REGISTRES COMPTABLES DU PROGRAMME

Au 28 février 2023

(Exprimée en dollars des États-Unis d'Amérique)

	BUDGET	DÉPENSES JUSTIFIÉES	DÉPENSES EFFECTUÉES NON ENCORE SOUMISES	DÉPENSES TOTALES AU 28 FÉVRIER 2023	DÉPENSES PRÉSENTÉES À L' OPS	DIFFÉRENCES ⁽¹⁾
Composantes d'Investissements						
1. Gestion pêche	\$ 574,506	\$ 626,262	\$ -	\$ 626,262	\$ 551,731	\$ 74,531
2. Gestion mangroves	833,190	707,747	-	707,747	683,618	24,129
3. Gestion projet	418,788	411,043	7,296	418,340	382,531	35,809
TOTAL	\$ 1,826,484	\$ 1,745,052	\$ 7,296	\$ 1,752,349	\$ 1,617,880	\$ 134,469

⁽¹⁾ Ce montant est ainsi constitué:

· Dépenses effectuées non encore soumises à la BID au 28 février 2023 (Note 7)	\$ 7,296
· Requêtes de justification non encore traitées par la Banque au 28 février 2023 (Note 8)	127,172
	\$ 134,468

AUDIT FINAL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES
PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION
DE PROGRAMME (UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT
LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GRT/FM/16314-HA

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

Au 28 février 2023

(Exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique)

	Au 30 septembre 2022	Pour la période allant du 1er octobre 2022 au 28 février 2023	Au 28 février 2023
Matériel de bureau	\$ 735	\$ 1,441	\$ 2,176
Matériel électrique	2,184	-	2,184
Matériel informatique ⁽¹⁾	3,556	-	3,556
	<u>\$ 6,475</u>	<u>\$ 1,441</u>	<u>\$ 7,916</u>

⁽¹⁾ L'un des ordinateurs acquis pour le Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) en 2021 coûtant \$ 1,293 a été détruit par le tremblement de terre du 14 août 2021 dans le Sud d'Haiti.

AUDIT FINAL

PROGRAMME GESTION INTERFACE HOMME BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES MARINES PROTÉGÉES AQUIN/SAINT-LOUIS DU SUD (GIHB)/HA-G-1036)
GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MDE) À TRAVERS L'UNITÉ DE GESTION DE PROGRAMME (UGP) ET LA DIRECTION DE L'AIRE
MARINE PROTÉGÉE AQUIN/SAINT LOUIS DU SUD (DAMP)

FINANCÉ PAR LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

ACCORD DE DON GEF-GR/FM/16314-HA

TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Au 28 février 2023

(Exprimé en dollars des États-Unis d'Amérique)

Description	No d'enregistrement du Contrat Adjudgé par la BID * PRISM	Date du Contrat ou Engagement	Fournisseur	Montant Total du contrat	Montants décaissés selon contrat	Solde à payer selon contrat	Contrat résilié	Taux de change	Solde à payer selon contrat en Dollars américains
Comptable	HAA8057	1 ^{er} août 2022	Michelord LOUIS- JEAN	\$ 16,016	\$ 14,582	\$ 1,434	-	1	\$ 1,434
Audit du Programme	HAA8111	9 novembre 2022	Experts Conseils et Associés	18,563	12,380	6,183	-	1	6,183
TOTAL									\$ 7,618